



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84

Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2020

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, ROSIER Claude-Bernard, BOURRAT Marie-Pierre, JOLLY Philippe, RIMBERT Gwénaëlle, VIGNON Richard, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line, ELICHABE Sandrine, CROCHARD Bruno, MARTEAU Daniel, CASTELLARNAU Sandrine, LEGRAND Sylvain.

Absents excusés : ZAMIA Eric, procuration à BALAN Stéphane ; LEGRAND Sylvain, procuration à ROSIER Claude-Bernard.

Secrétaire de séance : ELICHABE Sandrine

La séance est ouverte à 09 h 36

Lecture est faite de l'ordre du jour.

M. le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour ajouter un point (N° 14 ci-dessous) à l'ordre du jour. La chose est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

Ce procès verbal du 3 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) DESIGNATION DE DELEGUES A LA CCE DE L'AERODROME DE CORMEILLES

Deux délégués doivent être nommés afin de représenter la commune à la CCE (Commission Consultative de l'Environnement) de l'aérodrome de Cormeilles. Sont candidats et désignés à l'unanimité M-P. BOURRAT et Ph. JOLLY.

3) ADOPTION DES STATUTS DU SYNDICAT DE GENDARMERIE (SIGBGM)

Les statuts présentés par le Syndicat de la Gendarmerie de Marines (SIGBGM) sont approuvés par 14 voix pour et 1 abstention (Ph. JOLLY).

4) OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCVC

Comme la loi le permet, le Conseil s'oppose à l'unanimité des personnes présentes et représentées au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Commune Vexin Centre (CCVC), afin de garder la main sur l'évolution de l'urbanisme dans le village.

5) COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Cette commission de contrôle a deux missions : premièrement, s'assurer de la régularité de la liste électorale, et deuxièmement, statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions d'inscription ou de radiation prises par le Maire.

Cette commission doit être constituée de deux habitants (représentant le préfet et le tribunal), et d'un élu du Conseil. G. RIMBERT est candidate à ce dernier poste et est désignée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Concernant les habitants, le conseil propose des personnes résidant dans le village depuis de nombreuses années et connaissant l'histoire et les habitants de Frémécourt : M. Bernard ROSIER (déjà membre de la commission) et Mme Josiane SIMON, ou en cas d'empêchement M. Jean Paul CARPENTIER ou Mme Michelle MALLET. M. le Maire prendra contact avec eux pour leur proposer de faire partie de cette commission et leur en expliquer le but.

6) COLIS DE FIN D'ANNEE DES ANCIENS

Cette année 45 colis ont été commandés pour un montant total de 1702,95 € répartis comme suit :

- 16 colis pour les couples
- 29 colis pour les personnes seules

Vu l'impossibilité d'offrir cet hiver un repas aux anciens en raison du contexte sanitaire (Covid-19), les colis ont été largement améliorés. Des colis individuels seront également offerts au personnel de la commune. La distribution auprès des anciens du village sera faite le 19 décembre par les membres du Conseil.

7) DECORATIONS LUMINEUSES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

La commune a fait l'achat de nouvelles décorations de Noël pour un montant de 4775,83 € TTC, comprenant :

- 200 m de guirlandes lumineuses blanches et bleues
- 1 sapin artificiel lumineux de 4,50 m de hauteur

Afin d'éviter des dégradations ou un vol du sapin, celui-ci sera placé dans la cour de l'école tout en étant visible de la rue. Les guirlandes pourront être placées dans les arbres devant l'église ou à d'autres endroits à définir.

Un inventaire au local technique va être effectué par D. MARTEAU et R. VIGNON pour vérifier le bon fonctionnement des anciennes décorations et éventuellement faire quelques remises en état avant leur pose.

S. CASTELLARNAU, M-L. BOUDJLAL, G. RIMBERT et S. ELICHABE se proposent de réaliser de faux paquets cadeaux décoratifs et d'en disposer à différents endroits du village. Ph. JOLLY propose qu'un concours de décoration soit organisé dans le village au niveau des façades, jardins, etc., avec un colis de Noël à gagner à la clé, idée qui

est adoptée également. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres. Ph. JOLLY se propose et est désigné pour superviser l'installation des décorations.

8) ENDUITS DE LA MAISON COMMUNALE

La maison communale, située 4 sente des Vignes, est en travaux depuis plus d'un an. L'électricité, le carrelage du rez-de-chaussée et la pose des plaques de plâtres ont été réalisés. Reste sur ce dernier point à peaufiner les joints puis à mettre les murs et plafonds en peinture. Plusieurs devis ont été étudiés par la commission des travaux. Le Conseil décide de suivre l'avis de la commission et de faire terminer les enduits par l'entrepreneur Hervé LECOINTE, de Sérifontaine, pour un montant de 4630,00 € TTC. Les peintures seront ensuite faites cet hiver par l'employé communal.

9) REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DU SECRETARIAT

M. le Maire informe le Conseil que la société Konica ne souhaite pas renouveler le contrat de maintenance du photocopieur, qui a 7 ans, car les pièces risquent de manquer. Elle propose : soit l'achat d'une machine neuve pour un montant de 7000 € HT, soit sa location pour un montant de 87 € HT / mois + forfait copies à 50 € HT / mois. Le conseil vote à l'unanimité des personnes présentes et représentées pour la location d'un nouveau photocopieur Konica et laisse à M. le Maire le soin de négocier les détails du contrat.

10) TRANSACTION POUR LA REMISE EN ETAT DE LA SENTE SR-30a

Après exposé du problème par le 1^{er} Adjoint, et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil adopte, après débat, par 14 voix pour et 1 abstention (D. MARTEAU), la délibération suivante :

La sente communale SR-30a, qui part du bas de la rue des petites fontaines et débouche dans le chemin de la cavée, au même niveau que la sente SR-31, a été abandonnée au fil des années suite aux empiètements de certains riverains. Bien que figurant au cadastre, elle a même disparu sur le terrain, dans sa partie terminale, le long de la parcelle W-204 appartenant à l'époque à M. Forte. En vue de remettre cette sente en service, des pourparlers ont été engagés avec M. et Mme Modanese, dont la propriété borde également cette portion de la sente, qui ont conduit à un arrangement entériné par la présente délibération :

- La commune de Frémécourt s'engage à céder à M. et Mme Modanese la petite parcelle cadastrée W-119 qui lui appartient et qui jouxte les parcelles W-165, W31 et W121 leur appartenant, pour le prix de 1 euro le m². Cette parcelle, qui doit résulter d'un remembrement, n'a par sa situation enclavée aucun intérêt réel pour la commune.

- En échange de cette cession, M. et Mme Modanese s'engagent à abandonner à la commune une bande de terrain au fond de leur jardin, permettant de recréer la sente de 1 m 50 de large, entre leurs susdites parcelles et la parcelle W-204 appartenant désormais à Mme Dufour. Ils s'engagent par conséquent à reconnaître le tracé de cette portion de la sente SR-30a, au moyen d'un bornage réalisé par un géomètre agréé, et qui sera approuvé par tous les riverains, afin d'éviter tout litige ultérieur.

- La commune s'engageant de plus à faire réaliser ce bornage, à entériner la transaction par acte notarié et à clôturer cette portion de la sente par un grillage. Le

tout dans les délais les plus brefs, à ses frais, et conformément au plan ci-annexé paraphé par les parties.

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le maire de signer au nom de la commune tous documents nécessaires à la réalisation de cette transaction et à engager les dépenses afférentes.

Le Conseil souhaite en outre en savoir plus sur la suite des opérations concernant la réouverture au public de cette sente et les coûts additionnels qui en résulteraient.

11) POINT SUR LE PROBLEME DE LA MARETTE

Suite à la réunion des riverains en présence de M. le Maire et de plusieurs membres du Conseils concernant le problème de la Marette, le budget de 20.000 € alloué lors de la précédente séance a été utilisé pour élaguer ou abattre les grands arbres, et la consolidation des bords de la mare devrait être réalisée prochainement. Les riverains sont globalement très satisfaits de ce qui a été fait.

Certains de ces riverains ont agrandi leur jardin en empiétant sur l'espace public. Le Conseil décide à l'unanimité que ces empiètements doivent cesser, et mandate M. le Maire pour exiger que les terrains occupés soient restitués et les clôtures replacées où elles doivent être selon le cadastre.

12) ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES AVEC LE SIERC

D. MARTEAU, délégué auprès du SIERC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Réseaux Câblés) informe le conseil qu'il a fait un état des lieux sur l'enfouissement des lignes électriques. Il ne reste plus à enfouir qu'une portion le long de la D915, avec quelques fortes dégradations à certains endroits. Il demande l'accord du Conseil pour continuer les démarches en chiffrant avec le SIERC le coût des derniers enfouissements. Le conseil approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées la poursuite de l'étude. D. Marteau informe également le Conseil qu'il n'y a pas besoin d'attendre l'enfouissement des lignes pour le remplacement des éclairages par des LED. Il faut monter un dossier avec le PNR. Il propose donc une réunion avec M-L. BOUDJALAL et S. ELICHABE, déléguées auprès du PNR, afin de monter ce dossier.

13) ACHAT D'UN ENGIN / DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX

M. le Maire évoque l'achat d'un nouveau tracteur destiné à faire des travaux et à entretenir la commune, pour un montant de 36000 € TTC : tracteur Kubota de 40 CV avec une rampe de tonte et une lame chasse-neige (possibilité additionnelle de saleuse, balayeuse, de grosse remorque etc.). Une reprise de l'actuel tracteur pour un montant entre 2000 et 4000 € serait possible. C-B. ROSIER demande s'il n'est pas nécessaire d'avoir un permis spécifique pour conduire ce type d'engin. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil après obtention des renseignements sur le permis nécessaire et le prix des accessoires, que M. le Maire n'a pu obtenir pour le moment.

14) ERREUR DE VENTILATION COMPTABLE (Point ajouté)

Suite à une erreur comptable concernant le reliquat de budget 2019 du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale, dissout et remplacé par une commission interne), qui n'a pas été reporté sur le bon poste comptable, M. le Maire demande l'accord du Conseil pour corriger cette erreur et basculer ce reliquat de 2992,45 € dans la catégorie « Dotations et Participations », comme le souhaite la Trésorerie. Ce rectificatif est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

15) QUESTIONS DIVERSES

a) Nuisances sonores

M. le Maire informe le conseil que suite à des plaintes de voisinages concernant des nuisances sonores, il a contacté la préfecture. Il n'est pas nécessaire de faire un arrêté supplémentaire. L'arrêté préfectoral existant est suffisant, et en cas d'abus il convient d'appeler la gendarmerie.

b) Cérémonie du 11 novembre

En raison des mesures sanitaires actuelles, aucune cérémonie n'aura lieu pour le 11 novembre. Une gerbe de fleurs sera déposée au pied du monument aux morts.

c) Point sur l'école

Un conseil d'école a eu lieu à distance la semaine dernière. Un soutien scolaire a été mis en place suite aux évaluations des classes, le niveau scolaire étant jugé assez bas. La directrice, Mme Debellemanière demande du matériel supplémentaire alors que le budget a été presque entièrement dépensé pour des fournitures (Il reste environ 300 €). Elle devra faire avec le budget octroyé par la Mairie, qui correspond à 125 € par élève, ce qui s'avère assez élevé comparé à d'autres communes. Le projet numérique subventionné par le Département avance bien.

d) Courrier aux agriculteurs

M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier qui va être envoyé aux agriculteurs des environs afin d'attirer leur attention sur les empiétements de certaines cultures sur les chemins Communaux, et d'y remédier à terme.

e) Association Frémécourt-Loisirs

D. Marteau et J. Gilles informent le Conseil que selon leurs sources la création d'une association culturelle et de loisirs, nommée Frémécourt-Loisirs, destinée à créer de l'animation dans le village, est bien avancée. Le début des activités de l'association est prévu début 2021 si la situation le permet.

f) Vidéo surveillance

B. Crochard a eu une réunion avec le syndicat de gendarmerie début septembre, dont il ressort que la délinquance est en hausse dans la région. Cinq cas de mutilation de chevaux ont été répertoriés dans le département et de nombreux vols de matériel agricole ont été constatés. La vidéo surveillance serait la bienvenue, mais c'est un dossier très lourd qui doit être étudié en commission.

g) Site Internet

J. Gilles informe le Conseil qu'un projet de refonte du site Internet sera présenté début 2021. Deux de ses étudiants de l'Université de Cergy-Pontoise devraient pouvoir travailler sur le projet.

h) Subvention à la DIRAP

L'association DIRAP (Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Cormeilles-en-Vexin) a pour but de veiller à réduire les nuisances relatives à l'activité de l'aérodrome (nuisances sonores, trajectoires, expansion, etc.) La DIRAP sollicite un soutien des communes voisines sous forme de subvention. Le conseil vote à l'unanimité des personnes présentes et représentées une subvention de 150 € à prendre sur l'exercice 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 57.